

Postulat Patrick Simonin et consorts – Pour une aide aux associations sportives ou culturelles vaudoises à but idéal afin de se structurer de manière adaptée à leurs buts lors de manifestations occasionnelles d’envergure

Texte déposé

Le canton de Vaud a la chance, par la motivation de bénévoles, de disposer d’une pléthore de manifestations occasionnelles d’envergure, aussi bien sportives, que culturelles. Toujours le fruit d’un travail acharné d’un comité et souvent sans subvention, comme par exemple : giron régional, fête cantonale, rencontre romande ou championnat suisse.

Ces manifestations mettent en avant le dynamisme et les beautés de notre canton, font marcher l’économie locale — à ce titre, il serait une fois intéressant de connaître le PIB du monde associatif vaudois — et permettent à leurs organisateurs d’acquérir de nombreuses compétences utiles à notre société.

Au départ, le souci est toujours de couvrir les nombreuses charges, de plus en plus nombreuses. Jamais un bénéfice n’est à l’ordre du jour avant d’avoir couvert entièrement celles-ci. D’autre part, la manifestation elle-même est sujette à de nombreux paramètres liés à son succès — fréquentation, météo, etc... Paramètres qu’il est bien improbable de planifier avec certitude.

Lorsque bénéfice il y a, heureusement bien souvent, l’utilisation de celui-ci se matérialise, par exemple, par : création d’un local de réunion/répétition, don à section juniors/œuvre sociale, investissement en matériel/instruments selon les buts idéaux des organisateurs.

Par contre, les structures et buts des organisations mises en place ne sont souvent pas adaptés à la redistribution d’un éventuel bénéfice sous les formes citées précédemment, ce qui peut mettre les organisateurs en position fiscale délicate.

Pour maintenir la motivation de ces bénévoles dans l’organisation de manifestations qui contribuent au rayonnement du canton de Vaud, le postulant invite le Conseil d’Etat à :

- organiser des séminaires dédiés aux responsables des organisations faïtières vaudoises, tant sportives, que culturelles afin que leurs membres mettent en place des structures et des buts adaptés lors de manifestations occasionnelles d’envergure.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Prénom Nom
et 39 cosignataires*

Développement

M. Patrick Simonin (PLR) : — Mon second postulat s’inscrit exactement dans la même ligne que le précédent, ainsi que dans celle des deux interventions présentées par mon collègue Alexandre Berthoud. Au total, quatre interventions présentent les quatre soucis que les sociétés et associations à but idéal rencontrent avec l’administration fiscale de notre canton. Nous présentons quatre interventions distinctes, car nous ne voulons pas risquer que l’une ou l’autre bloque l’ensemble de la problématique et afin qu’une suite favorable puisse être donnée à chacune d’entre elles, le plus rapidement possible.

Pour les manifestations occasionnelles d’envergure, organisées de manière bénévole — giron régional, fête cantonale, rencontre romande ou championnat suisse, voire du monde — l’aide demandée est une clarification, sous la forme d’une formation. En effet, dans la loi, très peu d’indications sont spécifiquement liées aux associations sportives ou culturelles vaudoises à but idéal et, même pour des initiés, la lisibilité manque.

Une fois de plus, nous n'avons aucune envie de nous soustraire à quoi que ce soit, mais nous éprouvons le désir d'agir correctement dès le départ. C'est pourquoi j'ai l'honneur de déposer le présent postulat et je remercie les collègues qui s'y sont associés. Nous sommes fiers de toutes les fédérations européennes ou mondiales établies chez nous. Il est temps que le canton de Vaud soit également fier de ses sociétés et associations locales.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.